

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil-vingt-un, le **vingt-six août** à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 20/08/2021

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., LESBROS JM., FAY E.P. et Mmes ALBANO N., BONNETTY M., OBRADOS A.

Absents excusés : Mme BERAUD M. et Mrs DROGOUL- SPANU D., JACOMET M..

Objet : soutien de la Motion établie par la Fédération Nationale des Communes Forestières par rapport à l'augmentation de la contribution à l'hectare ainsi que l'augmentation de la contribution au financement de l'ONF et à la baisse des effectifs de cet organisme

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant la Motion établie par la Fédération Nationale des Communes Forestières :

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ **exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ **demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

*L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité des membres présents, **décide le soutien de cette motion** ;*

En effet, la contribution supplémentaire de 2€ à l'hectare représente déjà une lourde charge pour les communes, avec une augmentation de cette dernière, les communes ne pourront plus s'en acquitter ; Il en est de même concernant l'augmentation du financement de l'ONF, ONF qui de plus subit une baisse des effectifs.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

